

## Procès verbal

### Bureau Directeur Téléphonique du 3 août 2009

Présents : BETTENFELD Jacques, DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, SAURINA Patricia.

Assistent : COSTANTINI Daniel, SCARSI Claude, VILLEPREUX Brigitte, MANTEL Cécile, MOREL Frédéric, BAUDE Pascal (en partie).

Excusés : BECCIA Evelyne, KOUBI Alain, LABEGORRE Sophie.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 19 h à partir du siège de la FFHB.

1. Le Bureau Directeur prend connaissance du communiqué de presse de la LNH au sujet des décisions concernant les clubs d'Aurillac, Dijon masculin et Nîmes masculin.

2. Le Bureau Directeur évoque la question des diffusions télévisuelles de nos compétitions.

3. La Convention relative à l'arbitrage qui doit être conclue entre la FFHB et la LNH est validée dans sa version arrêtée au 23 juillet, après accord des 2 parties.

4. Le Bureau Directeur revient comme prévu sur l'organisation des finales des coupes de France masculines et féminines. Les dates prévues sur le calendrier sont fixées au 5 et 6 juin 2010. Le changement de formule adoptée par l'assemblée générale d'avril 2009 a induit, par le type de compétition prévu qui supprime l'organisation de finalités groupant demi finales et finale sur un même week-end, la programmation des demi-finales le mercredi 12 mai pour la compétition masculine et le mercredi 28 avril pour la compétition féminine. En conséquence les demi-finales nationales se dérouleront selon les règles valables pour toutes les rencontres précédentes, à savoir le 1<sup>er</sup> club tiré est celui qui reçoit.

A court terme, un examen des éventuelles contraintes marketing est confié à Jean-Pierre FEUILLAN.

La COC proposera, pour les finales, des horaires en fonction des impératifs liés aux possibilités de retransmission des finales nationales tout en intégrant, dans sa programmation, les finales de coupes de France départementales et régionales. En ce qui concerne les catégories de jeunes inter ligues ou -18, le calendrier reste inchangé à ce stade.

En tout état de cause, conformément aux projets d'organisation présentés par la COC nationale et adoptés par l'assemblée générale d'avril 2009, les règlements 2009/2010 des coupes de France nationales, régionales et départementales, masculines et féminines, sont approuvés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.



Joël DELPLANQUE  
Président



Alain JOURDAN  
Secrétaire général